

Simplifier les formalités

Vous faciliter les formalités d'entreprise dans les meilleurs délais

Exercer votre activité en toute sérénité et gagner du temps

Vos besoins

- Créer votre entreprise en vous adressant à un seul interlocuteur
- Modifier vos coordonnées, votre entreprise ou votre activité
- Arrêter votre activité
- Etre maître artisan

Nos réponses

- Vous proposer un guichet de déclarations unique : le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
- Vous faire gagner du temps en informant sous 48 heures, à votre place, les différents organismes partenaires (URSSAF, RSI, Impôts, DIRECCTE, CCI, MSA...)
- Vous donner les informations légales essentielles et réaliser sous 48 heures l'immatriculation de votre entreprise.
- Mettre à jour les informations concernant votre nouvelle situation
- Vous délivrer le titre de qualification de « Maître Artisan » (sous conditions d'attribution) pour vous permettre d'être reconnu de la clientèle, de la concurrence, de vos fournisseurs

Renseignements et inscription :

Tél : 04 76 70 82 09

www.cma-isere.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Isère

Les +

- rapide
- simple
- un guichet unique pour gagner du temps (CFE)
- mettre en avant votre savoir-faire avec le titre de « Maître Artisan »

Pour qui ?

Créateur, repreneur d'entreprise,
chef d'entreprise

Intervenants

Conseiller formalités de la CMA
Isère

Tarif

Selon barème en vigueur